

Drakensberg (Afrique du Sud)

No 985

Identification

Bien proposé Parc du Drakensberg (également connu sous le nom de parc oKhahlamba)

Lieu Kwazulu-Natal

État partie République d'Afrique du Sud

Date 30 juin 1999

Justification émanant de l'État partie

Notes

1. Ce bien est proposé pour inscription en tant que *site mixte*, en vertu de critères naturels et culturels. Cette évaluation ne portera que sur les valeurs culturelles, les valeurs naturelles faisant l'objet de l'évaluation de l'UICN.
2. Le texte ci-dessous est une version abrégée de la justification qui figure dans le dossier de proposition d'inscription.

L'art rupestre du Drakensberg est unique car il réunit une combinaison exceptionnelle :

- La quantité des sites et des peintures ;
- Leur diversité en termes d'emplacement ;
- L'harmonie intacte entre art et environnement ;
- La préservation du contexte culturel de l'art, et l'origine des images, toutes issues d'une seule et même tradition artistique ;
- Le remarquable état de préservation de l'art.

La région du Drakensberg est celle qui offre les peintures les plus denses, sur le territoire le plus étendu sur le continent africain : en effet, pas un abri habitable qui n'ait ses peintures, ou presque. Le nombre de sites est estimé à 600 et les images individuelles qu'ils abritent sont probablement plus de 35 000. Cette densité des peintures est en partie attribuable au spectre de types de sites remarquablement large à la disposition des artistes San.

L'intégrité écologique de la région est demeurée intacte depuis l'époque où y vivaient les derniers artistes, vers la fin du XIXe siècle. Le climat, la végétation et la faune n'ont pas changé et, dans la majeure partie de la région, l'absence de routes et le terrain montagneux ont empêché tout impact humain notable. Fait unique, le spectateur peut se détourner des peintures rupestres représentant des élans, des rhéboqs et autres animaux pour contempler des vallées primitives et y admirer les espèces qui ont servi de modèles paissant, se reposant ou se déplaçant.

L'art rupestre de la région toute entière représente une tradition artistique d'une cohérence unique. Dans d'autres parties du monde, l'art rupestre, sur une même zone géographique, est le reflet de plusieurs périodes ou styles, quoiqu'il s'avère parfois éminemment difficile de classer ces images en fonction des styles. Si l'art du Drakensberg témoigne d'une certaine évolution au fil du temps, il est pour la majeure partie le fruit d'une tradition unique, et représente donc les croyances et la cosmologie d'un seul et même peuple, les San, et leurs contacts avec d'autres gens. On trouve toutefois des peintures réalisées aux XIXe et XXe siècles attribuables à des populations Bantous.

La région du Drakensberg est unique en ce que son art rupestre est bien mieux préservé que dans toute autre région au sud du Sahara. Le degré de préservation est remarquable car, à l'encontre du Sahara, de la Namibie et de quelques autres régions d'Afrique, le climat est plus humide ; on aurait donc été en droit de penser que cela aurait nui à la préservation des peintures rupestres. Mais elles ont dans leur majorité été réalisées sur du grès absorbant de la formation de Clarens : la peinture a imprégné la façade rocheuse au point que l'érosion normale n'a pu détruire les images.

On peut considérer le Drakensberg comme un paysage culturel. Les cultures des peuples d'Afrique, en effet, incluent rarement de grandes murailles, des édifices monumentaux ou des systèmes d'irrigation complexes. Au lieu de cela, le paysage est imbu d'une signification religieuse et rituelle qui croît proportionnellement au temps qu'y passe la population. Certaines indications tendent à donner à penser que ces montagnes représentent un paysage culturel doté de caractéristiques particulières.

Dans leur emplacement et leurs thèmes, les peintures montrent un lien fort entre la mythologie et les rites d'un côté, et le paysage naturel et ses ressources de l'autre. Par exemple, l'éland était particulièrement important dans la pensée conceptuelle San : selon la croyance, il permettait au chaman de pénétrer dans le monde des esprits. Tous les sites, ou presque, possèdent une peinture représentant un éland, et certains en comptent plusieurs.

Plus tard, l'interaction entre les San, les populations Bantous et les colons européens affecta le schéma d'occupation des sols. Les Britanniques instaurèrent des zones tampon entre eux et les San, y installant des fermiers Zoulou et Sotho ; ces régions restèrent donc vierges de tout développement.

Critères i, iii et vi

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Le bien peut également être considéré comme un *paysage culturel*, aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

La région du Drakensberg est l'une des plus importantes, du point de vue archéologique, en Afrique du sud. Des sites archéologiques datant du début, du milieu et de la fin de l'âge de la pierre, ainsi que de la fin de l'âge du fer, indiquent que l'occupation humaine dans cette région montagneuse pourrait bien s'étendre sur tout le dernier million d'années.

La première occupation enregistrée du parc du Drakensberg remonte au Mésolithique, c'est-à-dire au moins à 20 000 ans BP (*Note* : les dates anciennes calculées d'après les techniques de datation scientifique sont exprimées en années « BP », c'est-à-dire en années avant la date conventionnelle de 1950, sur laquelle se fonde la datation au radiocarbone). Ce sont toutefois des peuples du Néolithique qui arrivèrent là aux alentours de 8000 ans BP que descendent les San. C'étaient des chasseurs-cueilleurs, vivant souvent dans des abris-sous-roche et des grottes. La population vivant dans la zone qui constitue actuellement le parc ne dépassa probablement jamais un millier de personnes, ce qui explique qu'elle ne laissa aucune trace sur le paysage en dehors de l'art rupestre.

Les fermiers de l'âge du fer s'installèrent au pied des collines à l'est du principal escarpement au XIII^e siècle de notre ère, voire un peu avant, amenant avec eux du bétail domestique et des moutons. À la fin du XVI^e siècle, la région comptait également des peuples de pasteurs, les Zizi au nord et les Tholo au sud, peuples sédentaires vivant dans des régions adjacentes au nord et au centre du Drakensberg. Leurs relations avec les San étaient tout d'abord paisibles mais, au début du XIX^e siècle, avec l'essor du pouvoir zoulou au sud, sous l'égide de Shaka, des migrations se firent par vagues successives vers le nord, dans le Drakensberg.

À partir de 1837, les Voortrekkers s'installent dans les vastes étendues au pied des collines du Drakensberg. Ils élèvent du bétail, puis des moutons, sur ces terres de pâturage parfaites, jusque dans les années 1930, et chassent également sans remords le gibier de la région, ce qui provoque un conflit avec les San. Afin de protéger les troupeaux contre les raids San, le gouvernement du Natal installe des fermiers Bantous pour y faire obstruction. Dans les années 1860 et 1870, des expéditions punitives conduisent à la destruction définitive des communautés San, détruisant l'équilibre qui avait perduré pendant des milliers d'années entre les peuples indigènes et leur usage raisonné des ressources naturelles de la région.

Description

On trouve des peintures dans des sites divers, qui vont d'immenses abris-sous-roche renfermant plus d'un millier d'images à de petites saillies rocheuses ne comptant que quelques peintures, en passant par les flancs verticaux des blocs rocheux disséminés le long des fortes pentes de la vallée. Elles se trouvent non seulement sur des façades rocheuses bien visibles, que l'on peut contempler de tous les endroits de la grotte, mais aussi sur les surfaces comparativement plus discrètes de roches tombées ou brisées. Un grand nombre de ces dernières ont été exécutées après la chute des pierres ; ces sites doivent donc avoir été

choisis intentionnellement. Des superpositions de peintures indiquent que les artistes San visitaient régulièrement les sites sur un long laps de temps.

La datation au radiocarbone des pigments et du charbon des strates d'occupation indique que les plus anciennes peintures remontent à 3800 BP, environ, quoique la date la plus ancienne d'un site au sein du parc soit 2400 BP, approximativement. À l'autre bout de l'échelle du temps, les archives historiques et les thèmes des peintures montrent que les San s'adonnaient toujours à la peinture rupestre à la fin du XIX^e siècle.

Une étude de 1976 portant sur 150 sites d'art rupestre au centre et au sud du Drakensberg montre que beaucoup d'entre eux présentaient des peintures de scènes de chasse, de danse, de combat, de cueillette, de rituels de chasse ou de pluie. Sur les 8578 images répertoriées par cette étude, 53 % représentaient des figures humaines, 43 % des animaux et 4 % des objets inanimés ou des sujets abstraits. Vingt et un abris ne comportent que des figures animales, et huit que des figures humaines.

Pour tous les sujets, la couleur prédominante est le rouge (40 %), tandis que le blanc, l'orange et le jaune servent plus fréquemment aux figures animales. D'autres couleurs ont été utilisées : le noir et, plus rarement, le brun. La plupart des images font entre 100 et 250 mm, avec des extrêmes allant de 13 à 2430 mm. 64 % d'entre elles sont monochromes et 22 % associent deux couleurs, mais il existe également des images polychromes et polychromes présentant des dégradés. On enregistre des superpositions de peinture dans 51 % des abris-sous-roche.

Les antilopes composent 77 % des représentations animales, les élands (35 %) et les rhéboks (18 %) étant les espèces les plus fréquemment représentées. La plupart des peintures d'élands montrent des groupes d'animaux, représentés avec des détails élaborés. Parmi les autres espèces d'antilopes, on trouve des bubales, cobes rédunca, ourébis, rhéboks gris, gnous, tragélaphes rayés et des hippotragues.

Parmi les autres espèces indigènes moins fréquentes figurent les babouins, les serpents, les oiseaux, les poissons (en bancs), les petits carnivores, le léopard, la hyène, le buffle, le potamochère, le phacochère, l'oryctérope, l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, le chacal, le lièvre, le lézard et la mangouste. Les animaux domestiques sont également dépeints, le bétail et les chevaux sont les plus communs.

La plupart des sujets humains sont nus (58 %), mais souvent de sexe indéterminé. Les figures habillées suivent des modes diverses, arborant parfois même des vêtements européens. Beaucoup portent des armes ou des accessoires : arcs, flèches, bâtons, bâtons fouisseurs, sagaies, sacs, éventails et boucliers. Les têtes sont traitées de différentes manières : elles apparaissent rondes, concaves, crochues ou animales (théριοanthropie). Dans certains cas, le corps est décoré.

Les peintures non figuratives incluent des traces de doigt intentionnelles, qui vont souvent par deux, des lignes se croisant pour former des rectangles, des lignes semblables à des cordes et à des plumes rattachées aux figures animales ou théριοanthropes.

Une étude réalisée sur 17 abris dans la gorge de Didima (5,5 km) au sein de la forêt d'État de Cathedral Peak, probablement la zone la plus riche d'Afrique du Sud, a donné des résultats comparables. Toutefois, 5 % des images représentent des structures humaines, des ruches et diverses formes d'équipement. Le chercheur a attiré l'attention sur le fait que les animaux apparaissaient plus colorés et dépeints de façon plus élaborée.

Gestion et protection

Statut juridique

Le parc du Drakensberg (oKhahlamba) a été fondé par la loi de gestion de la conservation de la nature Kwazulu de 1997 et la loi nationale sur les forêts de la République d'Afrique du Sud. Le parc se compose de six réserves : Giant's Castle Game Reserve, Kamberg Nature Reserve, Loteni Nature Reserve, Royal Natal National Park, Rugged Glen Nature Reserve, et Vergelen Nature Reserve. On compte six forêts d'État : Cathedral Peak, Cobham, Garden Castle, Highmoor, Mkhomazi, et Monk's Cowl.

En outre, certaines ressources naturelles sont protégées aux termes des dispositions de la loi sur l'eau de 1956 et de la loi de conservation de l'environnement de 1989, toutes deux telles qu'amendées.

Gestion

La loi de gestion de la conservation de la nature Kwazulu de 1997 a créé des structures institutionnelles de conservation de la nature dans la province et établi des instances et des mécanismes de contrôle et de suivi. L'instance décisionnelle, le comité de Conservation de la Nature Kwazulu, est globalement responsable de la définition des politiques et de la gestion générales. Aux termes de la loi, des comités locaux de protection sont instaurés pour fournir une base statutaire à l'implication directe des communautés locales dans la prise de décision.

La gestion directe est déléguée au service de la Conservation de la Nature Kwazulu, sous la direction de son directeur général. Il est rattaché au ministère provincial des Affaires Traditionnelles et Environnementales. Le service compte trois branches qui couvrent respectivement, la conservation, les services scientifiques et l'administration. Les effectifs comptent plus de 600 personnes de tous grades.

Le cadre de la gestion du parc est déterminé par les perspectives et les politiques exposées. Il n'existe pour l'instant aucun plan directeur, mais il est en cours d'élaboration. Toutefois, des plans de gestion sont en vigueur pour trois des réserves et une forêt d'État.

Le plan de gestion des ressources culturelles (CURE) pour le parc du Drakensberg a été approuvé par le comité en novembre 1998. Sa mission est de « promouvoir la conservation et l'appréciation publique des ressources archéologiques et historiques du parc du Drakensberg, conformément aux objectifs de conservation, de tourisme et de gestion de la faune et de la flore ». Le plan identifie également une série d'objectifs et définit une stratégie en trois volets : mise en œuvre et maintenance des mesures de conservation pour freiner la détérioration naturelle et

artificielle des sites ; promotion de l'appréciation des ressources culturelles du parc ; et promotion des opportunités de recherche, de l'inventaire et du suivi des sites, et établissement et tenue de bases de données.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Les premières mesures prises pour protéger le Drakensberg l'ont été par le gouvernement colonial du Natal en 1903, avec la création d'une réserve de gibier dans la région de Giant's Castle. Cela a marqué le début d'un processus qui s'est poursuivi pendant tout le XXe siècle, toujours lié à la protection de la nature.

Sur les cinquante dernières années, les recherches archéologiques ont été incessantes, ce qui a motivé la mise en place de mesures supplémentaires pour protéger l'art rupestre. Quatre sites importants (Battle Cave, Main Caves, Game Pass 1 et Kanti 1) ont été classés aux termes des dispositions de la loi de 1969 sur les monuments nationaux. Plusieurs programmes de conservation visant à améliorer la protection des sites d'art rupestre sont actuellement en vigueur. Ils impliquent l'entrée contrôlée sur le parc, la sensibilisation, l'accès guidé à des sites choisis, le maintien de la confidentialité des autres sites, et l'interdiction du camping ou des feux dans les grottes ou abris contenant des peintures rupestres. Ceux-ci sont consolidés par le Plan de gestion des ressources culturelles.

Authenticité

Le degré d'authenticité de l'art rupestre du Drakensberg est incontestable.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien en janvier 2000. L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International d'Art Rupestre.

Caractéristiques

L'art rupestre du Drakensberg est exceptionnel en ce qu'il représente l'expression artistique d'un seul et même peuple, les San, sur plus de 4000 ans. C'est aussi le groupe d'art rupestre le plus important et le plus dense en Afrique.

Analyse comparative

On trouve d'autres concentrations d'art rupestre San en Afrique australe, à Cederberg, dans le sud-ouest de la province du Cap et dans les collines du Matopo, au Zimbabwe. Toutefois, aucun n'est comparable au Drakensberg en termes de densité et de diversité. C'est aussi le groupe le mieux préservé au sud du Sahara, grâce aux propriétés physiques de la roche sur laquelle il a été peint.

Observations et recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

L'ICOMOS n'est pas convaincu que le Drakensberg constitue un *paysage culturel*, aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. On peut en effet difficilement arguer que la longue occupation par les San a notablement modifié le paysage naturel. L'inscription en tant que site mixte est donc, dans ce cas, plus appropriée.

Le parc national du Drakensberg est délimité, à l'ouest, par la frontière avec le Lesotho. Il semble certain que le territoire de ce pays (qui n'est pas encore un État partie à la Convention) abrite d'autres sites d'art rupestre San. Il semblerait que des discussions aient été entamées avec le Lesotho pour explorer la possibilité d'étendre une éventuelle inscription du parc du Drakensberg aux sites similaires du pays voisin.

L'ICOMOS est préoccupé par l'absence d'harmonisation des différents plans de gestion au moyen d'un plan directeur. Il est très important que les objectifs et politiques du plan de gestion des ressources culturelles soient convenablement intégrés à ceux liés au patrimoine naturel, afin d'éviter des conflits éventuels.

Le personnel du service de Conservation de la Nature se charge exclusivement du patrimoine naturel. L'ICOMOS recommande vivement qu'un département chargé du patrimoine culturel soit institué au sein du service. Des responsables en matière d'archéologie ou de conservation du patrimoine ont été nommés, sur ces vingt dernières années, pour la plupart des parcs nationaux britanniques, une mesure qui a eu un impact plus que positif.

Brève description

Le spectaculaire paysage naturel du parc du Drakensberg contient de nombreux abris-sous-roche et grottes, riches des milliers de peintures réalisées par les San sur 4000 ans. Celles-ci dépeignent des animaux et des êtres humains, et représentent la vie spirituelle de ce peuple, qui ne vit désormais plus sur sa terre natale.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères culturels i et iii* :

Critère i L'art rupestre du Drakensberg constitue le groupe le plus important et le plus dense de peintures rupestres au sud du Sahara ; il est remarquable tant par sa qualité que par la diversité de ses sujets.

Critère iii Le peuple San a vécu dans la région montagneuse du Drakensberg pendant plus de quatre millénaires, laissant derrière lui un corpus exceptionnel d'art rupestre qui met en exergue son mode de vie et ses croyances.